

Extrait des minutes du procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélarde-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 12 juin 2023 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Mélanie Bourgault	Saint-Marcel
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Nathalie Chouinard	Saint-Omer
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Claude Daigle	Sainte-Perpétue
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Germain Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Michel Saint-Pierre	Saint-Cyrille-de-Lessard
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

formant quorum et siégeant sous la présidence de la préfet, M^{me} Anne Caron.

RAPPORT 2022 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR EN VIGUEUR

9152-06-23

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE pendant l'année 2022, différentes actions ont été réalisées afin d'atteindre les objectifs fixés dans ce PGMR;

CONSIDÉRANT QUE pour que les municipalités puissent recevoir les versements en provenance du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la MRC de L'Islet doit faire rapport annuellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de l'état d'avancement des actions inscrites dans ce PGMR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'adopter le rapport 2022 de la mise en œuvre du PGMR en vigueur, et de le transmettre au MELCCFP avant le 30 juin 2023.

Vraie copie certifiée conforme,
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,
le 15 juin 2023.

La greffière-trésorière par intérim,


Catherine Lauzon